

D 280125-08

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025

Affichage : 04/02/2025

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 28 janvier 2025**

Sur convocation en date du 22 janvier 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 janvier 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MORAND Alexis	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	JOSSERAND Raphaël
SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira	

Etaient excusés :

Emmanuelle MERLE a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Patrice JANODY  
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Michel VINIERE  
Isabelle MARION a donné pouvoir à Laure THERMET  
Catherine PERDRIX  
Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET  
Meryl BURDY a donné pouvoir à Myriam BRUNET  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Patrick LAUPRETRE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Louis BILLOUD  
Joséphine MAZUÉ

Etait absent :

Serge CHANEL

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29****Secrétaire de séance : Annick LACOMBE****MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS :**  
**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS**  
**NON COMPLET**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet

Un agent d'hygiène et d'entretien, positionné sur le grade d'adjoint technique territorial à 17 h 30 mn hebdomadaires, employé au sein du service multi-accueil bénéficie de congés de grave maladie depuis l'automne 2022

Jusqu'à présent le remplacement est effectué dans le cadre de contrats à durée déterminée, calés sur les périodes de congés maladie. Ce dispositif rend le recrutement difficile et peu attractif. Ainsi au cours de l'année 2024, 7 personnes se sont succédées pour réaliser ce remplacement.

Afin de mettre en place un remplacement pérenne pour garantir une continuité de service vis-à-vis des usagers, respecter les normes d'entretien imposées aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, assurer une stabilité de l'équipe mais aussi attirer des candidats formés et susceptibles de s'investir dans cette fonction, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique territorial employé sur la fonction d'agent d'hygiène et d'entretien à 28 h 30 mn hebdomadaires.

Le statut de la fonction publique territoriale ne permettant pas de recruter par voie de mutation un agent titulaire tant que le poste existant n'est pas vacant, il convient de créer un emploi d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 un poste d'adjoint adjoint technique territorial de catégorie C, employé sur une fonction d'agent d'hygiène et d'entretien au sein du multi-accueil à temps non complet de 28 h 30 mn hebdomadaires annualisées
- modifier en conséquence le tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> février 2025
- autoriser M. le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste, à prendre les arrêtés et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mairie de Viriat, AIN, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Le Secrétaire de Séance,  
Annick LACOMBE

A blue circular official stamp of the Mairie de Viriat, AIN, is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.